nait membre des caisses populaires, alors les caisses populaires devraient évidemment apporter un correctif à la situation, et fournir tous les services que fournissent actuellement les banques. Cela impliquerait une évolution. Si l'imposition est votre problème principal, alors je crois aussi que les caisses populaires devraient payer des impôts, mais toute la population serait membre, pas seulement les gagne-petits, et les gens auraient probablement un revenu suffisamment élevé pour payer l'impôt et continuer à se développer.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si je comprends bien, monsieur Morin, la position de M. Desjardins est la même que la vôtre lorsque vous avez dit, ce matin, que les caisses populaires sont réellement les agents des individus.

M. Morin: Oui.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Et si nous devons avoir un système fiscal simplifié, il ne devrait y avoir aucune imposition des caisses populaires en tant que société parce que, ainsi qu'il l'a dit, c'est «seulement l'agent pour l'individu»?

M. Morin: Oui.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Donc, si j'ai bien compris la position de M. Girardin, elle est en accord avec la discussion que nous avons eue ce matin et tôt, cet après-midi; pour la première fois, nous recevons une déclaration selon laquelle, en ce qui concerne les coopératives, et certainement en ce qui concerne la Fédération des Caisses Populaires Desjardins et les deux autres associations, il ne devrait y avoir aucune imposition des caisses, de quelque nature que ce soit, parce que ce serait une imposition des individus.

M. Morin: Je crois qu'il s'agit de M. Charron.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est vrai; je m'excuse.

M. Morin: Nous devons commenter cela. Nous disons que nous ne devrions pas être imposés comme entreprise d'une autre façon que nos membres. Par le passé, nous n'étions pas imposés, et nous avons toujours combattu pour ce principe.

Cependant, l'idée principale du Rapport Carter était d'imposer l'entreprise une seule fois, au niveau des actionnaires auxquels appartient ce revenu. Vous n'avez pas de double imposition de l'entreprise et des gens qui reçoivent le revenu.

Il s'agit seulement d'un impôt, et tout le revenu au Canada est imposé une seule fois,

nait membre des caisses populaires, alors les et en fin de compte, c'est l'individu auquel appartient ce revenu qui est imposé. Notre apporter un correctif à la situation, et fournir tous les services que fournissent actuellement les banques. Cela impliquerait une évolution. Si l'imposition est votre problème principal, collectivité.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Le même argument ne devrait-il pas s'appliquer aux coopératives que nous avons entendues ce matin et aux syndicats de crédit que nous avons entendues cet après-midi?

M. Morin: Oui.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est ce point que j'essayais de faire admettre tantôt, parce que l'association coopérative et les syndicats de crédit ne sont pas allés aussi loin que les caisses populaires.

J'admets la logique du Rapport Carter et de l'imposition unique; j'admets la logique de l'affirmation que la caisse populaire est seulement l'agent des individus.

Nous demande-t-on, en tant que comité, de défendre l'idée que les coopératives, les syndicats de crédit et les caisses populaires ne devraient pas du tout être imposées parce que, en dernière analyse, elles sont seulement les agents des individus, et parce qu'en fin de compte, tout l'argent distribué appartient originellement aux individus. Est-ce cela?

M. Morin: Sénateur Phillips, vous avez évidemment le droit de dire cela à la lumière des services fournis par les coopératives et les caisses populaires, mais elles n'en demandent pas tant.

Elles sont d'accord pour payer leur part des dépenses du pays, mais selon leur système et selon la façon dont le Livre Blanc aborde le problème, et non selon le systéme compliqué des 8.5 p. 100 sur le capital employé, qui n'est utilisé nulle part. Il n'y a pas de logique dans la façon générale d'aborder la question.

Vous réformez le système fiscal. Il semble qu'il soit temps de réformer aussi le système des coopératives et des caisses populaires sur des bases logiques.

D'après la façon dont nous comprenons le Rapport Carter et le Livre blanc, tout revenu devrait être imposé une seule fois. Nous sommes d'accord avec cela. Selon le système des coopératives, tout l'excédent des gains devrait être imposé une seule fois: les membres devraient être imposés s'il est distribué, et la collectivité devrait être imposée si elle en conserve une partie en réserve.

A quel taux une collectivité doit-elle être imposée? Nous avons là un problème, parce que si nous sommes classés comme société privée, nous devrons payer 50 p. 100 d'impôt sur les fonds que nous gardons en réserve. Cet impôt payé par la coopérative ou la caisse